

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2017

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Thierry BEUSELINCK, Géraldine ESCANDE, Alain ALBERT, Nelly MARTI, Louis SBARRA, Françoise CRASSOUS, Béatrice GIMENO, Tony LLORENS, Bernard GUERRERE, Marie Jeanne MULLER, Pierre CARLES, Fabien MACIP, Yann RAMIREZ.

Procurations : Madame Julie MANGE à Madame Nelly MARTI, Madame Lucienne ROUSTIT à Madame Marie-Jeanne MULLER, Monsieur René COUSIN à Monsieur Tony LLORENS.

Absents Excusés : Mesdames Viviane MONTIER, Virginie GARCIA et Corine BERNARD, Messieurs Pascal LOUBET, Alain DECAMPS et Alain MANES.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Jeanne MULLER.

Début de séance : 18 H 30

Le quorum est atteint avec 14 présents + 3 procurations.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance précédente du 12 Mai 2017 qui est adopté à l'unanimité des présents + 3 procurations.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour et propose de rajouter la question suivante :

15) Demande subvention pour achat matériel de désherbage

Le conseil approuve à l'unanimité des présents + 3 procurations, les propositions ci-dessus.

ORDRE DU JOUR

DECISIONS DU MAIRE :

N° AD-2017-05-15-01 du 15 Mai 2017 : portant sur les avenants n°4 des lots 1, 2, 3 et 4 du programme de Requalification des Espaces Publics du Centre Ancien modifiant les délais d'exécution du 17/01/2017 au 31/05/2017.

N° AD-2017-06-01-02 du 1^{er} Juin 2017 : portant sur l'avenant n°1 à la convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité pour changement de prestataire.

N° AD-2017-06-02-03 du 2 Juin 2017 : portant sur le choix du cabinet ACEB pour la réalisation des études préliminaires du PUP (Projet Urbain Partenarial) de la zone 1-AU1 du PLU de la commune.

N° AD-2017-06-22-04 du 22 Juin 2017 : portant sur le choix de la Sté MATECIR SAS de St Laurent du Var qui a présenté la proposition la mieux disante pour la fourniture d'un défibrillateur ZOLL AED Plus pour un montant de 1 521.30 € HT.

N° AD-2017-06-23-05 du 23 Juin 2017 : portant sur le choix de l'entreprise EIFFAGE TP Méditerranée pour la réalisation des travaux d'enrochements Tagnel et Mourédo qui a présenté la proposition la moins disante pour un montant de 10 723.00 € HT

DELIBERATIONS

I – CRAC 2016 ZAC Camp Redoun : D-2017-07-03-01

Monsieur le Maire présente le Compte Rendu d'Activité au Concédant (CRAC) de l'exercice 2016 établi le 31/12/2016 par la SAEM Hérault Aménagement concernant l'Aménagement de la ZAC Camp Redoun.

Ce compte rendu précise l'avancement physique, financier, administratif et juridique de l'opération pour donner les moyens à la collectivité de suivre son déroulement en toute transparence et lui permettre de décider des mesures à prendre pour maîtriser son évolution.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 3 procurations, prend acte du contenu du CRAC 2016 de l'opération d'aménagement de la ZAC Camp Redoun.

II – Rapports annuels 2016 du délégataire Service Eau et Assainissement collectif : D-2017-07-03-02

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les rapports annuels d'activités 2016 du délégataire SUEZ Eau France concernant les services d'eau potable et d'assainissement collectif accompagnés des comptes rendus des résultats d'exploitation du même exercice.

Le conseil, à l'unanimité des présents + 3 procurations, prend acte du contenu de ces rapports.

III – Festival InvitationS Patrimoine en Domitienne : D-2017-07-03-03

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles 5111-1, 5210-1, 5210-4, 5214-1 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes La Domitienne qui permettent l'organisation de manifestations culturelles sur le territoire communautaire ;

Considérant que dans le cadre de sa politique culturelle et patrimoniale, la Communauté de Communes La Domitienne organise le Festival InvitationS Patrimoine en Domitienne pendant la période estivale ;

Considérant que, dans le cadre de ce Festival 2017, une manifestation est programmée sur la commune de Lespignan :

- Concert de « Une touche d'optimisme » le 8 Septembre 2017 Place Jean Povéda,

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une convention règlementant l'organisation de cette manifestation.

Le conseil, à l'unanimité des présents + 3 procurations, approuve les termes de la convention ci-dessus présentée, autorise l'organisation de la manifestation programmée sur la commune dans le cadre du Festival InvitationS Patrimoine en Domitienne, autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que tout avenant éventuel ou autres documents nécessaires à l'organisation de cette manifestation et charge Monsieur le Maire de transmettre cette décision à Monsieur le Président de la Communauté de Communes La Domitienne et à Monsieur le Sous Préfet de Béziers.

IV – Approbation PLU suite recours gracieux de l'Etat : D-2017-07-03-04

Monsieur le Maire rappelle l'approbation du PLU du 17 janvier 2017 et le recours gracieux formulé par les services de l'Etat concernant le règlement de la zone N du PLU qui doit interdire les énergies renouvelables sur ce secteur.

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir délibérer la modification suivante :

Le règlement de la zone N interdit l'installation des ICPE, des centrales photovoltaïques au sol et des éoliennes.

En cas de projet d'énergie renouvelable nouveau, une procédure de déclaration de projet devra être menée afin de modifier le PLU tout en permettant d'évaluer les effets du projet sur l'environnement qu'ils soient ou non soumis à étude d'impact au titre du code de l'environnement.

Le PLU ainsi modifié est soumis à l'approbation du conseil municipal.

Le conseil, par 17 voix pour dont 3 procurations, 0 voix contre et 0 abstention, décide :

- d'approuver la révision générale du plan local d'urbanisme telle que présentée ;
- dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R. 153-20 et R. 153-21 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal,
- dit que, conformément à l'article L. 153-22 du code de l'urbanisme, la révision générale du plan local d'urbanisme approuvée est tenue à la disposition du public en mairie de Lespignan ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) et que dans les locaux de la préfecture de l'Hérault,
- dit que la présente délibération sera exécutoire dès l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

V – Convention Projet Urbain Partenarial Zone 1-AU1 :

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un permis d'aménager sur la zone 1-AU1 (Parcelles C n°4530, 4403, 4385, 4386, 4888 et 4531) Rue du Pech a été déposé. Il rappelle la réserve foncière existante sur le PLU, à vocation de réaliser une voie de liaison entre les rues du Pech et des Garrigues, desservant cette zone.

Il indique donc qu'il y a lieu de prévoir une convention estimant les travaux induits par l'aménagement de la zone et la participation de la Sté Terrasolis (aménageur) à ces derniers.

Il informe donc le conseil que la proposition de convention sera présentée lors d'une prochaine séance de conseil municipal.

VI – Convention avec Trésorerie portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux : D-2017-07-03-06

Monsieur le Maire présente au conseil une proposition de convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux présenté par le trésorier de Sérignan, comptable de la commune, Monsieur Christian RIGAL. Le seuil minimum de recouvrement passe donc de 5 à 15 €, il s'agit de grouper les créances afin de limiter le nombre d'émission et donc de traitement de titres de recettes. La convention rappelle et définit les règles et conditions de recouvrement.

Le conseil, à l'unanimité des présents + 3 procurations, approuve les termes de la convention présentée et autorise Monsieur le Maire à la signer.

VII – Frais notariés acquisition et échanges terrains Rue du Bouleau : D-2017-07-03-07

Monsieur le Maire rappelle au conseil les actes d'échange et acquisition de terrain entre la commune et M. et Mme Bec qui rendaient une partie de leur terrain constructible. Les frais notariés avaient donc été totalement pris en charge par M. et Mme BEC.

Les nouvelles dispositions du PLU approuvé en date du 17 janvier 2017 rend ce secteur inconstructible ce qui engendre une moins value au terrain de M. et Mme Bec qui demande le remboursement de la part des frais notariés qu'il ont supportés pour la commune lors des actes.

Cette part des frais notariés s'élèvent à un montant de 800 €.

Le conseil, à l'unanimité des présents + 3 procurations, accepte le remboursement de la part des frais notariés d'un montant de 800 € à M. et Mme Bec du fait de la moins value de leur terrain qu'ils subissent et dit que la somme sera prélevée sur le C/678 – Autres charges exceptionnelles du BP 2017 de la commune.

VIII – Acquisition parcelle C n°1194 : D-2017-07-03-08

Monsieur le Maire indique au conseil que Mme Verdier Félicie souhaite vendre une parcelle cadastrée C n°1194 lieu dit Puech Majou d'une contenance de 3850 m² (vignes) pour un montant de 1 000 €.

Considérant que la commune est propriétaire des parcelles avoisinantes, Monsieur le Maire propose d'acquérir cette parcelle.

A l'unanimité des présents + 3 procurations, le conseil approuve l'acquisition de la parcelle C 1194 au prix de 1 000 € et dit que la somme sera prélevée sur le C/211 du BP 2017 de la commune.

IX – Emplacement commerces ambulants : D-2017-07-03-09

Monsieur le Maire informe le conseil que des commerces ambulants s'installent régulièrement sur la commune, à raison d'une fois par semaine, tels que :

- O beau fixe : Food Truck fait maison, les samedis à 18h Place des Ecoles
- Sté Le Club Nomade : Camion restauration rapide, les vendredis à 18h Espace arboré entrée Rte de Fleury
- La carriole « Axelle Verdon » : Food Truck, les mardis à 18h Place des Ecoles.

Le montant du droit de place est de 6 € et Monsieur le Maire propose l'encaissement de ces droits trimestriellement par émission de titres de recettes.

Vote : Pour à l'unanimité des présents + 3 procurations

X – Subvention façades : D-2017-07-03-10

Monsieur le Maire propose au Conseil de verser une subvention d'un montant de 25 % du montant TTC des travaux de réfection de façade entrant dans le périmètre défini par la Communauté de communes « La Domitienne » et la Commune correspondant au « centre ancien » de la commune dans la limite maximale de 750 €.

Il présente la demande de M. Kévin RAMIREZ – 3 Rue du Château - Montant de la subvention : 750 € et propose d'octroyer la subvention façade sus indiquée et dit que la somme sera prélevée au c/6574 – réfection façades du BP 2017.

Le Conseil approuve la proposition de M. le Maire par 16 voix pour dont 3 procurations, 0 voix contre et 1 abstention de Monsieur Yann RAMIREZ, frère du bénéficiaire.

XI – Mise en accessibilité arrêt de bus : D-2017-07-03-11

Monsieur le Maire rappelle le programme de mise en accessibilité de l'arrêt de bus situé Avenue de Nissan et présente les travaux projetés.

Il indique que l'estimation du programme s'élève à un montant de 12 500.00 € HT, inscrit au BP 2017 de la commune.

A l'unanimité des présents + 3 procurations, le conseil approuve les travaux projetés et l'estimation qui en est faite.

Monsieur le Maire, dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le conseil municipal en date du 22 avril 2014, retiendra l'entreprise qui présentera la proposition mieux disante et en rendra compte au conseil lors d'une prochaine séance.

XII – Convention groupement de commande acquisition équipements de protection : D-2017-07-03-12

Conformément à l'article 2-1 du décret n° 85-603 du 10 juin 1985, au sein des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, ce sont les autorités territoriales qui sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité. Afin de les accompagner, le CDG 34 propose de nombreuses prestations telles que l'aide à la rédaction du document unique d'évaluation des risques professionnels et l'intervention d'agents chargés des fonctions d'inspection.

Afin de remplir leur obligation de protection, les autorités territoriales doivent fournir des équipements de protection individuelle aux agents placés sous leur autorité. Il s'agit notamment de vêtements de protection, de casques ou encore de visières de sécurité. Actuellement, chaque entité territoriale achète, pour son propre compte, lesdits équipements de protection individuelle. Afin de favoriser l'acquisition d'appareillages de qualité à moindre coût, lors de la séance du 28 mars 2017, le Conseil d'administration du CDG 34 a décidé de créer un groupement de commandes.

La mutualisation des achats permettra aux pouvoirs adjudicateurs engagés dans la démarche de disposer d'une force de négociation importante face aux opérateurs économiques présents sur le marché. Cette force de négociation importante leur permettra d'obtenir des tarifs plus avantageux et des équipements de meilleure qualité que ceux susceptibles d'être obtenus dans le cadre d'achats scindés.

La création du groupement de commandes est matérialisée par l'élaboration d'une convention constitutive, telle que jointe en annexe de la présente délibération, et dans laquelle sont décrites les modalités de fonctionnement de l'achat mutualisé. Le CDG 34, instigateur du dispositif est désigné coordonnateur du groupement de commandes. À ce titre, le CDG 34 est chargé de mener toute la procédure de passation pour le compte des collectivités territoriales et des établissements publics locaux adhérents. Il s'agira notamment de recenser les besoins, de rédiger le dossier de consultation des entreprises, d'analyser les offres reçues, d'élaborer un rapport de présentation, de notifier le marché au(x) candidat(s) retenu(s) et de notifier les rejets aux candidats évincés.

En revanche, le CDG 34 ne sera pas chargé de l'exécution du marché public. Ainsi les collectivités territoriales et les établissements publics locaux adhérents élaboreront-ils, chacun pour leur propre compte, les bons de commandes nécessaires à la satisfaction de leurs besoins.

Les collectivités territoriales et les établissements publics locaux qui souhaitent adhérer à la démarche doivent signer la convention constitutive après délibération en ce sens de leur organe délibérant et avant la publication de l'avis d'appel public à la concurrence.

Le conseil, à l'unanimité des présents + 3 procurations, décide d'adhérer au groupement de commandes d'équipements de protection individuelle initié par le CDG 34 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive dudit groupement, telle que jointe en annexe de la présente délibération.

La Directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous Préfet de Béziers.

XIII – Modification loyers logements 1^{er} étage de la Poste : D-2017-07-03-13

Monsieur le Maire propose au Conseil de réajuster les montants des loyers des logements au 1^{er} étage de la poste qui semblent élevés.

Il propose de fixer les montants suivants, plus adaptés au marché actuel :

Appartement 101 : 64 m² - terrasse - : 630 €/mois + 20 € charges récupérables

Appartement 102 : 66 m² - : 630 €/mois + 20 € charges récupérables

Il rappelle que ces deux logements disposent d'un emplacement privatif de parking chacun, d'un accès à un cellier commun d'environ 20 m² et d'un jardinet commun de 25 m².

Il propose de confier les opérations de location (bail et visites) à l'agence immobilière Barrère de Lespignan.

Le conseil, à l'unanimité des présents + 3 procurations, approuve les montants de loyers ci-dessus proposés et charge Monsieur le Maire de se rapprocher de l'agence immobilière Barrère de Lespignan pour les visites et démarches de location des deux logements de l'immeuble de la poste.

XIV – Travaux de rénovation de la Salle des Jeunes : D-2017-07-03-14

Monsieur le Maire rappelle le programme de travaux de rénovation de la salle des jeunes située Rue des Buissonnets, prévu au BP 2017, dont le montant total a été estimé à 12 500.00 € HT et présente les travaux projetés.

Le conseil, à l'unanimité des présents + 3 procurations, approuve les travaux de rénovation de la salle des jeunes projetés et l'estimation qui en est faite.

Monsieur le Maire, dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le conseil municipal en date du 22 avril 2014, retiendra les entreprises qui présenteront les propositions mieux disantes.

XV – Demande subvention pour achat matériel de désherbage :

D-2017-07-03-15

Monsieur le Maire rappelle le principe de zéro phyto dans lequel la commune s'est engagée.

Pour atteindre cet objectif, il y a la nécessité d'acquérir un équipement de désherbage dont le montant estimatif s'élève à la somme de 42 200.00 € HT.

L'Agence de l'Eau est susceptible d'aider financièrement la commune à réaliser cet achat à hauteur de 50 % de 50% du coût de l'acquisition HT.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de formuler une demande de subvention la plus élevée possible auprès des services de l'Agence de l'Eau pour aider financièrement la commune à réaliser son projet.

Le conseil, à l'unanimité des présents + 3 procurations, approuve le projet d'acquisition ci-dessus présenté et l'estimation qui en est faite et autorise Monsieur le Maire à demander une subvention la plus élevée possible auprès des services de l'Agence de l'Eau pour aider financièrement la commune à réaliser cette acquisition.

Monsieur le Maire, dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le conseil municipal en date du 22 avril 2014, retiendra le prestataire qui présentera la proposition mieux disante.

QUESTIONS DIVERSES

➤ Monsieur le Maire informe :

- ❖ Le Tour d'Espagne « La Vuelta » passe dans la commune (Rte de Vendres-Ave de Béziers-Avenue de Nissan) le Dimanche 20 Août 2017 à partir de 13h30 (Caravane). Le circuit sera fermé au stationnement et à la circulation de 13h à 17h.
- ❖ Monsieur Nicolas MUR a été nommé par intégration au grade de Gardien Brigadier Titulaire à temps complet – Catégorie C - Echelon 5 à compter du 1^{er} Juillet 2017.
- ❖ Cérémonie du 14 Juillet – Rendez vous à 11h Place Ricardou suivie de la cérémonie officielle du Jumelage à 12h Parvis de la Mairie.
- ❖ 22/07/2017 à 11h : Remise des récompenses aux sportifs – Cour de l'Ecole Maternelle –
- ❖ 23/07/2017 à 12h : Repas Elus/Employés – Ecole Maternelle –
- ❖ En accord avec les conseils d'écoles maternelle et élémentaire, modification des rythmes scolaires à compter de la rentrée de Septembre 2017 – Passage aux 4 jours –
Maternelle : Lundis, Mardis, Jeudis et Vendredis : 9h-12h / 13h45-16h45
Elémentaire : Lundis, Mardis, Jeudis et Vendredis : 9h05-12h05 / 13h50-16h50

➤ Monsieur Louis SBARRA informe :

- ❖ Le bureau de l'association « Les Arlequins » a été renouvelé lors de leur assemblée générale. Les co-présidents sont Jean-Pierre GALY et Patrick ERILL.
- ❖ Le Trésorier du FCLV a envoyé un courrier pour demander la remise en état du stade Zizou Vidal pendant la trêve.

➤ Madame Françoise CRASSOUS informe :

- ❖ La journée des peintres du 2/07/2017 s'est très bien déroulée. 13 enfants et 13 adultes ont participé.
- ❖ Le spectacle de cirque contemporain du 30 juin 2017 sur le parvis de la Médiathèque s'est très bien passé, une centaine de spectateurs étaient présents.

➤ Madame Géraldine ESCANDE informe :

- ❖ De la participation du CCAS au Concours des Saveurs avec la Banque Alimentaire. La remise des prix a eu lieu le vendredi 30 juin 2017 à Lunel Viel ; Le CCAS a remporté le 3^o prix « Le bonheur est dans le pré ».
- ❖ Le Samedi 8 Juillet 2017 à partir de 10h : Journée du Livre à la Médiathèque (Club de Lecture – Troc de Livres – 3 auteurs seront présents pour dédicacer leurs livres)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 10.